

PERMETTRE À CHACUN DE BIEN S'ORIENTER

LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL D'ORIENTATION,
UN SERVICE POUR TOUS

DOSSIER DE PRESSE

VENDREDI 28 NOVEMBRE 2014



PERMETTRE À CHACUN DE BIEN S'ORIENTER

Le service public régional d'orientation, un service pour tous



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Le Service public régional d'orientation, c'est quoi ?



Le Service public régional d'orientation (SPRO) permet à chacun de prendre en main son devenir personnel quel que soit son âge, quelle que soit sa situation (en formation, en insertion, en emploi)



Simplicité et lisibilité pour un droit à l'orientation renforcé

Le SPRO qui réunit tous les organismes utiles à l'orientation, à l'insertion professionnelle et à l'emploi est coordonné par la région.



Il est expérimenté depuis un an dans 8 régions (9 académies).

Il sera généralisé au 1^{er} janvier 2015



Le SPRO favorise la construction de projets individuels, en formation comme en insertion professionnelle, il sécurise les changements de parcours

Un accord-cadre pour assurer la réussite de la généralisation



Il réunit les acteurs (six ministères et l'association des régions de France) : il est conclu pour 3 ans et se décline en conventions types pour les acteurs en région



Il fixe des principes et des valeurs : gratuité et qualité des prestations, égalité, neutralité et objectivité des interventions, promotion de la mixité des métiers



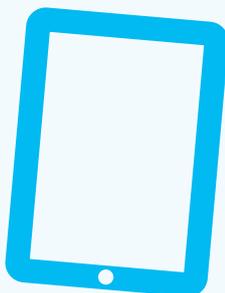
Il arrête des objectifs communs : partager les informations et articuler les modes d'intervention, innover dans les réponses apportées aux usagers, renforcer la lutte contre le décrochage, organiser le droit au retour en formation

Quelques exemples concrets

L'innovation au service de l'orientation : mon orientation augmentée

L'ONISEP et Sogeti proposent l'application MOA (mon orientation augmentée) qui s'intègre dans la découverte des formations, des métiers et du monde économique et renforce la compétence des élèves à s'orienter.

Avec son accord, le profil de chaque élève identifié est représenté par un avatar qui se pose des questions, donne ses centres d'intérêts, ses projets et trouve des solutions personnalisées. MOA l'aide aussi à préparer ses entretiens avec les professionnels de l'orientation.



En Bretagne, mise en place d'une application SmartPhone géolocalisant les services de l'orientation tout au long de la vie, des ressources documentaires, une gestion de parcours de vie (time-lines).

En Rhône-Alpes, actions d'immersion entre professionnels de l'accueil, de l'information et de l'orientation pour se professionnaliser par l'observation active et les échanges sur les pratiques. Réseaux de partenaires pour mieux aiguiller le public vers les bonnes structures.

En Aquitaine, ouverture du Centre régional Vincent Merle, dédié à l'orientation, la formation et la connaissance des métiers : espace collaboratif dédié aux secteurs porteurs dans la région (aéronautique et spatial, agroalimentaire, énergies du futur, etc.), Fablab animé par des professionnels pour expérimenter des outils 3D, accueil et conseil

Le service public régional d'orientation, un service pour tous

Démarche d'émancipation et de construction d'un projet personnel, l'orientation tout au long de la vie est devenue un véritable enjeu pour l'accès à la qualification et à l'emploi. Le droit pour chacun à être « informé, conseillé et accompagné tout au long de la vie en matière d'orientation professionnelle » prend, avec la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, une nouvelle envergure.

En instaurant le service public régional d'orientation (SPRO), la loi rend ce droit concret pour que chacun, quel que soit son âge et quelle que soit sa situation (en formation, en insertion, en emploi...), puisse prendre en main son parcours. Qu'il s'agisse de recherche de formation, de souhait d'évolution de carrière, de volonté d'engagement ou de mobilité européenne et internationale, d'épanouissement professionnel et personnel ; le SPRO favorise et accompagne la construction de projets individuels, facilite l'insertion professionnelle et sécurise les changements de parcours tout au long de la vie.

Le partenariat, clé de voûte du SPRO

Sur nos territoires, dans nos villes, la multiplicité des opérateurs et des procédures pour bénéficier de conseil, d'information et d'accompagnement, rend complexe l'accès aux services d'orientation. Il s'agit donc de travailler ensemble pour offrir un service facilement accessible et assurant la continuité de la prise en charge et du suivi du demandeur.

Avec les nouvelles compétences attribuées aux Régions, il leur appartient désormais d'animer, d'organiser et de coordonner, sur leur territoire respectif, les actions des organismes qui concourent au SPRO (centres d'information et d'orientation (CIO), Onisep, missions locales, agences de pôle emploi, réseau information jeunesse, organismes collecteurs des fonds de la formation professionnelle, etc.). Chacun

conserve ses rattachements administratifs et hiérarchiques, ses statuts et ses missions propres, mais, ensemble, ils mutualisent compétences et ressources afin de répondre plus efficacement aux besoins et aux attentes du public.

Une expérimentation en régions pour préparer l'étape suivante

L'État, avec le ministère de l'Éducation nationale, le ministère du Travail, le ministère de la Jeunesse et l'Association des Régions de France (ARF) ont lancé en septembre 2013, dans huit régions volontaires pour neuf académies, l'expérimentation du SPRO.

Cette expérimentation a permis d'impliquer conjointement les opérateurs de l'orientation tout au long de la vie dans une dynamique de complémentarité : démarche de travail commune, partages de diagnostic et d'indicateurs, mise en commun d'outils et d'informations et coordination des interventions.

La signature d'un accord-cadre et la rédaction de conventions types pour faciliter le démarrage au 1^{er} janvier 2015.

L'État et l'ARF ont souhaité que soient consignés dans un document de référence les principes et les objectifs partagés ainsi que les engagements réciproques, en vue de la généralisation du SPRO au 1^{er} janvier 2015.

C'est l'objet de cet accord-cadre, assorti d'une première convention-type destinée à poser les bases des futures conventions régionales. Ces conventions pourront être enrichies et adaptées aux spécificités locales et seront signées entre les Régions et l'État, représenté par les préfets et les recteurs.

Les six ministres signataires de ce document et le président de l'ARF donnent ainsi le coup d'envoi d'une véritable refondation de l'orientation au plus près des territoires et de tous les bénéficiaires.

